

CHAVANNES-LE-VEYRON

Opération martelage

Par
Arnold Grandjean

Couper du bois en forêt n'est pas une opération qui se pratique au bon vouloir du bûcheron. C'est le résultat du travail de gestion dont le garde forestier, supervisé par l'ingénieur forestier de l'arrondissement, a la responsabilité. Pour désigner les arbres qui seront abattus, le garde doit tenir compte de la possibilité de coupe en m³ du propriétaire forestier, de la demande du marché et surtout d'une saine gestion de la forêt qui lui est confiée. Les arbres à abattre sont marqués en enlevant une tranche d'écorce avec une petite hache. La surface de bois nu ainsi dégagée est ensuite martelée avec le dos de cette hache dont le sceau en relief identifie le «Triage du Veyron» ou la commune propriétaire. (Voir photo). Pour les bois plus petits, dans les coupes d'éclaircie, les plantes sont simplement «griffées».

Martelage à CHV dans VEYR16

En clair: «Martelage à Chavannes-le-Veyron dans le Triage du Veyron, arrondissement forestier 16». A l'invitation de la municipalité du village cité plus haut, nous avons participé, en compagnie du Préfet Jacques Bezençon, au «martelage» d'une coupe dans les combes du Veyron. La journée a débuté par la visite de l'installation de chauffage à copeaux ou plaquettes de bois récemment installée par le Syndic Jean-Michel Bettens. Le combustible, stocké dans le local qui abritait précédemment la citerne à mazout, provient des forêts du triage. L'installation, totalement automatique, est capable de fournir chauffage et eau chaude, hiver comme été. L'ingénieur forestier, Daniel Gétaz,



Bonne humeur malgré la pluie. De g. à d.: Daniel Gétaz, Pierre Pittet, Jean-Michel Bettens, Maryse Vanbeneden, Jacques Bezençon, André Horisberger et Monique Bally. Photos AG

tout en soulignant la neutralité du système au niveau du CO₂, a émis des réserves concernant les particules fines! Pour Fr. 3'000.-, un filtre spécial peut donner une réponse satisfaisante à ce problème. Cependant, le chauffagiste et municipal Jean-Luc Reymond, confronté aux particules de mazout et de bois, a constaté que ces dernières ne lui causaient pas de problèmes, au contraire des premières! Feuilletton à suivre!

Après le café croissant, la petite troupe municipale formée du Syndic Jean-Michel Bettens, des municipales Monique Bally et Maryse Vanbeneden, du municipal André Horisberger, du garde et de l'inspecteur forestier s'est mise au travail sous une pluie fine et persistante. Attentif, avec son mini ordinateur portable étanche en main, le garde désignait les arbres à abattre à deux équipes de deux. Dans celles-ci, l'un, pince graduée en main, annonçait à Pierre Pittet pour enregistrement, la variété d'arbre et son diamètre à 1.30 m du sol. Le

deuxième imprimait la marque communale sur le tronc de l'arbre enregistré. A la fin du travail, le nombre d'arbres marqués et les m³ de chaque variété était déjà connus. Après cette matinée de travaux pratiques, travailleurs et invités se sont rendus dans le refuge forestier communal pour y déguster une fondue

de circonstance. Les députés du haut, Laurent Chappuis et Michel Desmeules, le municipal Jean-Luc Reymond, le boursier communal Pascal Zimmermann et la secrétaire Françoise Blanchoud les ont rejoints pour partager un après-midi dédié à l'amitié et à la bonne humeur. ■

La forêt de Chavannes-le-Veyron

La commune compte 74ha de surface forestière, dont 68 en propriété. Les résineux sont prépondérants avec 70% de la surface. Cependant, à terme, l'objectif est d'atteindre 40% en feuillus. Une partie importante de l'aire forestière est comprise dans le «Pac Venoge» qui impose beaucoup de restrictions, surtout à proximité des berges. «Malgré une recherche de gestion forestière le plus proche possible du naturel, la gestion économique est une nécessité aussi bien pour les privés que pour les communes. Tout en respectant l'équilibre de la forêt, nous essayons aussi de répondre à la demande du marché qui, actuellement est demandeur dans tous les secteurs», a tenu à préciser Pierre Pittet. ■

Démission à la municipalité

Entrée à l'exécutif en janvier 2001, la municipale Monique Bally, en charge des écoles et de la protection civile va quitter le village.

De ce fait, elle a remis sa démission qui sera effective au 31 décembre.



Le 7 janvier 2008, le corps électoral est convoqué en assemblée de commune pour la désignation des candidats(es). La date butoir pour le dépôt des listes est fixée au lundi 14 janvier à midi. L'élection complémentaire aura lieu le 14 janvier. / A.G.



Jean-Michel Bettens au marquage. Derrière, Monique Bally avec la pince graduée en main définit le type d'arbre.